

SUD-OUEST *nature*

Revue Trimestrielle de la SEPANSO

N° 164



Erosion du littoral

Résister mais à quel prix ?

SUD-OUEST NATURE

édité par la

SEPANSO

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection
et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

Association loi 1901 à but non lucratif

Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique



La **SEPANSO** agit dans toute l'Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

Sommaire

EDITORIAL	La Fédération SEPANSO dans une Région élargie	1
ACTUALITÉ	La mainmise des lobbies de la chimie sur notre santé	2
	Bien-être animal et jambon de Bayonne	2
	Inauguration du chantier Oloron-Bedous	2
	Péril sur la Réserve Naturelle d'Iroise !	3
	Directive Nitrates : la France à nouveau condamnée	4
	La LGV ne passera pas par nous !	4
DÉCOUVERTE	La Dordogne... une rivière vivante	6
LA COLONNE DES INTERNAUTES	La Maison de la Nature et de l'Environnement de Bordeaux . . .	8
ZOOM SUR...	L'urbanisation face à l'érosion marine	9
TRIBUNE LIBRE	"Ils sont contre tout"	15
RÉSERVES NATURELLES	Marais de Bruges : deux espèces invasives sous contrôle	16
	Les coléoptères coprophages de l'étang de Cousseau	17
	Banc d'Arguin : modification du décret de la réserve	18

Prix du numéro : 5 €

Automne 2014

En couverture (© SPAD) :

Biscarrosse-plage après la tempête du 3 mars 2014

Nos vifs remerciements à la société landaise SPAD qui nous a aimablement autorisés à publier cette photo, ainsi qu'une autre en dos de couverture. Pour en savoir plus sur cette jeune société qui utilise des drones pour ses prises de vues : www.spad-drone.com.

Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro. La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est acceptée après autorisation préalable.



Fédération SEPANSO - 1-3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX

Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 - Email : sepanso.fed@wanadoo.fr

Visitez notre site Internet



www.sepanso.org



La Fédération SEPANSO dans une Région élargie

En juin 2014, le Président de la République a proposé de changer l'organisation territoriale de la France et de renforcer les compétences et la taille des régions, dont le nombre passerait de 22 à 14. Le Premier Ministre a confirmé le 16 septembre 2014 que les prochaines élections régionales, incluant le nouveau découpage des régions, auraient lieu fin 2015. Ces régions deviendront la seule collectivité compétente à intervenir dans de nombreux domaines, comme les transports - des trains régionaux aux bus en passant par les routes, les aéroports et les ports.

Concernant notre région Aquitaine composée de 5 départements, il est envisagé aujourd'hui qu'elle fusionne avec la région Limousin (3 départements) et la région Poitou-Charentes (4 départements)⁽¹⁾. Cette évolution territoriale constitue pour notre fédération un véritable défi qu'il convient de relever en nous y préparant et en nous y adaptant en lien avec les deux associations régionales de protection de l'environnement concernées⁽²⁾.

L'élargissement progressif des compétences de notre région, qui remplace le désengagement des services de l'Etat en région, est déjà engagé dans plusieurs secteurs.

Ainsi, vient d'être créée l'Agence Régionale pour la Biodiversité en Aquitaine (ARBA), dont l'assemblée générale constitutive s'est tenue le 20 juin 2014 et dans laquelle notre Vice-président Serge Urbano s'investit beaucoup au poste de secrétaire général, en lien étroit avec les cinq autres associations membres du troisième collège⁽³⁾.

Le Schéma régional des carrières, en cours d'élaboration, remplacera à terme le Schéma départemental des carrières.

Au niveau énergétique et climatique, c'est la région qui est chef de file avec le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) qui vise à maîtriser les consommations d'énergie, à réduire les émissions régionales de gaz à effet de serre et à assurer un développement équilibré des énergies renouvelables. Ce SRCAE intégrera à terme le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT).

On peut rajouter aussi le Schéma régional de cohérence écologique, dont l'enquête publique vient d'être repoussée in extremis de quelques mois.

Bref, face à l'élargissement du rôle et du périmètre de notre région, notre fédération n'a pas d'autre alternative que de s'y préparer hardiment.

De par son large champ de vision, notre fédération dispose d'une position singulière et légitime, qui lui permet de dénoncer les fausses bonnes solutions face aux questions écologiques, notamment dans la lutte contre l'effet de serre, tel ce monstrueux projet de LGV au sud de Bordeaux, dont les trois enquêtes publiques vont démarrer le 14 octobre 2014. *"Le CO₂ est un symptôme. La maladie, c'est une vision industrielle du monde."*⁽⁴⁾

Remplir efficacement ce rôle élargi passe par un renforcement du lien fédéral et une répartition équilibrée des fonctions fédérales entre les sections et les associations membres de la Fédération SEPANSO. Voilà un beau challenge pour les mois et années à venir !

(1) Quelle Région pour demain ? L'Aquitaine n° 54 (automne 2014) :

www.aquitaine.fr/content/download/4653/47133/version/2/file/AQUI54%20BAT.pdf

(2) Limousin Nature Environnement (<http://association.lne.free.fr>) et Poitou-Charentes Nature (www.poitou-charentes-nature.asso.fr)

(3) Les associations membres du 3^{ème} collège du Conseil d'administration de l'ARBA sont : le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Aquitaine (CEN), l'association Cistude Nature, l'association GRAINE Aquitaine, la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) délégation Aquitaine, l'Union régionale des CPIE Aquitaine et la fédération SEPANSO Aquitaine.

(4) Comment lutter efficacement contre l'effet de serre ? Charles Eisenstein. L'Ecologiste n° 43 (juillet-août 2014)

Daniel DELESTRE,
Président de la
SEPANSO Gironde
Vice-Président de la
Fédération SEPANSO

LA MAINMISE DES LOBBIES DE LA CHIMIE SUR NOTRE SANTÉ

Le documentaire "Endoc(t)rinement" (2014) de Stéphane Horel sur les perturbateurs endocriniens démontre de façon magistrale, quoique un peu aride, les rouages de la Commission européenne sous l'influence du lobbying des industries de la chimie. Ces perturbateurs endocriniens (PE) sont partout, on les mange, on les boit, on les respire ! Ils sont dans les produits cosmétiques, dans les insecticides...

C'est une bombe à retardement : ces PE sont étudiés depuis 1990, des milliers d'études ont montré des dégâts irréversibles (malformation des testicules, cancers prostate, sein, etc). Les députés voudraient les réglementer, mais les industries chimiques cherchent à retarder les critères de définition (annoncés pour 2013) qui auraient permis de les interdire.

Les ONG souhaitent établir une liste de ces PE avec des critères précis, mais le premier critère, scientifique (le rapport Andreas Kortenkamp), est contré par l'industrie chimique qui pratique la "manufacture du doute"⁽¹⁾, stratégie inventée par l'industrie du tabac (en 1950) qui consiste à créer le doute dans l'esprit du public (à l'époque sur les liens entre tabac et cancer du poumon). Cette straté-

gie a pour but de retarder la mise en place d'une législation contraignante sur les perturbateurs endocriniens. Les industriels de la chimie rejettent également le principe de précaution, entrave à l'innovation. De plus, REACH (enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques) n'est plus suffisamment efficace pour garantir une protection de la santé et de l'environnement.

À la Commission européenne⁽²⁾, la Direction générale chargée de la santé des consommateurs (DG SANCO) est très puissante et subit l'influence des lobbies des industries chimiques (conflits d'intérêts importants). Elle a sous sa tutelle l'EMA (Agence européenne du médicament) et l'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments). La trahison : l'EFSA a été mandatée par la DG SANCO pour étudier les effets des molécules chimiques sur l'environnement, à l'insu de la Commission européenne, selon le seul critère de "puissance" des PE, c'est-à-dire sans se soucier de la santé des consommateurs. C'est également la volonté de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne.

Enfin, l'industrie est parvenue à imposer à la Commission l'idée d'une étude de l'impact économique du retrait des PE, ce qui retarde toute décision. Le TAFTA (accord commercial transatlantique) en cours de négociation entre l'Union Européenne et les Etats-Unis risque aussi de tout compromettre. FC

BIEN-ÊTRE ANIMAL ET JAMBON DE BAYONNE LABELLISÉ IGP COMPATIBLES ?

La lecture de l'étude d'impact concernant la régulation et l'agrandissement de l'élevage de porcs SAS Le Lay à St-Symphorien (Gironde), objet d'une enquête publique qui a eu lieu du 6 janvier au 6 février 2014, nous apprend que cet élevage, autorisé pour 7.677 animaux, fait une nouvelle demande d'autorisation pour 11.602 animaux, dont 916 truies, ce qui a semé un doute sérieux quant à ce label dont se prévaut cet élevage. Celui de St-Symphorien n'est pas le seul, un autre élevage dans les Landes annonce 10.000 animaux.

Le Collectif Plein Air⁽³⁾ (dont la SEPANSO est adhérente), regroupant associations et fédérations confrontées aux enjeux "bien-être animal, environnement et santé", craint, au vu de l'étude d'impact, plusieurs "anomalies" non conformes à la directive 2008/120/CE définissant les normes minimales relatives à la protection des porcs :

- abreuvement par repas d'eau (étude d'impact, page 209) au lieu d'avoir l'accès permanent à de l'eau fraîche conformément aux normes minimales ;
- il n'est à aucun moment question de matériaux manipulables, pourtant obligatoires ;

Inauguration du chantier Oloron-Bedous

Michel RODES

Symboliquement, les premiers rails d'origine sont enlevés. Parmi les présents : Messieurs Rousset (Président de la Région Aquitaine), Rapoport (Président de RFF), les élus régionaux, le CRELOC, etc. Pour tous ceux qui, depuis trente ans, ont lutté pour le report modal en faveur du rail, c'est un jour historique. Dans 18 mois, le train arrive à Bedous. Les appels d'offre permettent de baisser le coût à 90 millions d'euros pour les 24 km. Le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques paiera 2 millions d'euros pour les passages dénivelés. Le chantier passera de 150 à 400 salariés.

Pour Bedous-Canfranc (32 km), les crédits nécessaires (250 millions d'euros) ne sont pas encore trouvés. Cependant, la ligne de Canfranc est en bonne position puisque déjà inscrite au RTE-T (Réseau Trans-Européen de Transport) ainsi qu'au SNIT (Schéma National des Infrastructures de Transport). Les nouveaux crédits européens de relance économique (300 milliards d'euros) devraient permettre d'aider à cofinancer les 250 millions pour rejoindre Canfranc. Le réseau espagnol à écartement européen arrive déjà à Huesca.



Photo CRELOC

Sur la photo : A. Rousset, B. Uthurry, D. Grosclaude, le CRELOC (A. Cazenave-Piarrot, P. Marconi, F. Rebillard), M. Rodes

⁽¹⁾ Comité pour la Réouverture de la Ligne Oloron-Canfranc

- on ne risque pas de se tromper en supposant que la section des queues est une routine, ce qui est illégal en l'absence de mesures préventives ; or, vu le bâtiment et vu la conduite, il est évident qu'aucune mesure préventive n'est prise et que, au contraire, tout est fait pour pérenniser la section des queues ;
- par ailleurs, l'inconfort de ces porcs est maximal : caillebotis intégral, caillebotis fil, salles sans fenêtres, petites cases...
- il reste aussi une interrogation quant aux surfaces minimales pour des porcs engraisés qui correspondent, selon les plans, aux normes pour les porcs de moins de 110 kg, alors que l'engraissement pour le jambon de Bayonne est poursuivi jusqu'à 120 kg, nécessitant des surfaces supérieures.

Le calcul, dans l'étude d'impact, des émissions d'ammoniac s'élève à 49 tonnes par an, alors que la déclaration (obligatoire) dans le registre IREP (registre français des émissions polluantes) est de 18,3 tonnes. Donc, en augmentant les animaux de 50 %, on augmente les émissions de 170 % ; où est l'erreur ?

Le site officiel "Garanties d'origine & IGP Jambon de Bayonne" ⁽⁴⁾ décline sous toutes ses formes le jambon dit de Bayonne mais est muet quant à la provenance et aux types d'élevages : plein air, intensif... Seuls 1.500 éleveurs sont habilités IGP, produisant 1.700.000 porcs/an, ce qui donne environ 1.100 porcs par élevage ; on est loin des 11.000 animaux de St-Symphorien ! Un rapport 2012 du Ministère de l'agriculture ⁽⁵⁾ ne cache pas la course au rendement, en prônant une production française devant atteindre, pour 2020, 27 millions de porcs par an, soit 1,8 million de plus qu'en 2010. Cette croissance miraculeuse permettrait de créer 4.300 emplois !

Quid du bien-être animal ? Et de la qualité des jambons de Bayonne labellisés IGP provenant de ces élevages usines d'où la notion d'êtres vivants et sensibles a disparu ? Cette course au produire plus au moindre coût nous impose un monde sans pitié pour le vivant ! FC ■

(1) www.journaldelenvironnement.net/article/les-perturbateurs-endocriniens-cas-d-ecole-de-la-manufacture-du-doute,48837

(2) http://ec.europa.eu/about/ds_fr.htm

(3) <http://collectifpleinair.eu/wp>

(4) www.jambon-de-bayonne.com/origine-qualite/garanties-dorigine-igp

(5) http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/CGAAER_11056_2012_Rapport_cle05a762.pdf

Que vont devenir nos Réserves Naturelles Nationales ?

Soutenons la pétition de Bretagne Vivante

Le Préfet du Finistère a décidé, en juin dernier, de retirer à Bretagne Vivante la cogestion de la Réserve Naturelle Nationale d'Iroise. C'est un mauvais présage pour l'avenir de cette réserve et de plusieurs autres, dont celles du Banc d'Arguin et des

Prés salés d'Arès et de Lège, en Gironde, qui risquent de se retrouver dans la même situation avec la mise en place du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.

La SEPANSO, atterrée par la décision du Préfet du Finistère, soutient cette pétition ! Signez-la à l'adresse suivante : <http://tinyurl.com/petitioniroise>



Communiqué de presse
Mercredi 25 septembre 2014

Péril sur la Réserve Naturelle d'Iroise !

Une pétition pour préserver la place des associations dans la gestion des espaces naturels protégés

Bretagne Vivante, première association bretonne de protection de la nature, est sous le choc. Il y a plus de 50 ans, elle a initié la création de la Réserve naturelle d'Iroise (40 ha au cœur de l'archipel de Molène, Finistère) et, depuis, elle contribue avec ses nombreux adhérents, bénévoles et salariés à sa conservation. Elle est aujourd'hui écartée de la gestion de la réserve !

Nous lançons ce mercredi une pétition pour alerter sur les dégâts durables que peut provoquer ce genre de décision. Et nous demandons son abandon rapide.

Par courrier du 19 juin 2014 envoyé au Président de Bretagne Vivante, Monsieur le Préfet du Finistère a en effet décidé de ne "pas renouveler la convention de cogestion expérimentale de la Réserve naturelle d'Iroise" qui liait Bretagne Vivante et le Parc Marin Naturel d'Iroise. Après nous avoir assurés, il y a 4 ans, que le Parc ne se substituerait pas aux acteurs existants, les représentants de ce dernier ont récemment estimé que la gestion de la réserve devait être, à l'avenir, uniquement de leur ressort. Rien ne justifie une telle éviction d'un acteur associatif, citoyen, connu et reconnu régionalement comme localement. Et ce qui se passe en Iroise pourrait être le premier domino d'une longue série d'effondrements partout en France. Or, le Parc devra gérer la réserve sans moyens supplémentaires, ce qui se traduira par une baisse du niveau d'exigence et de qualité en matière de gestion et de conservation de ce patrimoine exceptionnel. Les actions menées chaque année par les bénévoles sur la réserve, les liens forts développés avec la population de Molène, l'expérience de 40 années d'études, les forces des réseaux régionaux et nationaux, le professionnalisme des salariés associatifs sont autant d'atouts et de gages d'efficacité dont se priverait le Parc comme seul gestionnaire ! Nous considérons que cette décision est une mauvaise réponse de l'État, tant aux enjeux de conservation qu'aux aspects budgétaires. Elle constitue de plus une mauvaise nouvelle pour la démocratie, portant un coup d'arrêt aux démarches de coordination et de partenariat que le Ministère de l'écologie et le Parc naturel marin ne manquent pourtant pas de promouvoir. Nous demandons la prolongation de la cogestion ! Le projet de loi "biodiversité", actuellement sur la table des parlementaires, prévoit l'expérimentation de la cogestion dans les espaces naturels protégés. Il serait invraisemblable qu'avant même la promulgation de cette loi, et en l'absence de bilan de ces deux dernières années, une association se voit évincée de la gestion d'une réserve qu'elle a elle-même initiée et gérée pendant de nombreuses années, à la satisfaction de tous !

Nous souhaitons que soit réaffirmée la place des associations comme acteur majeur dans la gestion des espaces protégés !

Jean-Luc Toullec,
Président de Bretagne Vivante

A VOUS D'AGIR

LA LGV NE PASSERA PAS PAR NOUS !

Du 14 octobre au 8 décembre 2014, se dérouleront les enquêtes publiques concernant les projets de LGV Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne. Trois enquêtes pour un même projet :

- une enquête publique pour les projets de lignes ferroviaires à grande vitesse de St-Médard-d'Eyrans à Castelnau-d'Estrétefonds, et de St-Médard-d'Eyrans à Dax ;
- une pour les aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse (entre Toulouse-Matabiau et Castelnau-d'Estrétefonds) ;
- une troisième pour les aménagements ferroviaires de la ligne existante au Sud de Bordeaux (entre Bordeaux St-Jean et St-Médard-d'Eyrans).

Ce projet inutile, ruineux et dévastateur suscite de nombreux avis négatifs (depuis la Cour des comptes, jusqu'au PDG de la SNCF, en passant par différents experts indépendants). Il a motivé également les critiques de l'Autorité environnementale qui constate de nombreuses insuffisances dans le dossier.

De très nombreuses associations sont opposées à ce projet dont le coût environnemental et socio-économique serait très élevé et dont les avantages relèvent davantage du fantasme et de l'illusion que de la réalité.

L'enquête publique est peut-être la dernière occasion qu'auront les citoyens d'exprimer sereinement leur avis sur ce projet néfaste. Ne ratons pas cette opportunité.

Par dizaines, par centaines, par milliers, nous devons nous opposer, dans l'intérêt général et quel que soit notre lieu d'habitation, au Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest et dénoncer l'aberration que constituerait la construction des lignes à grande vitesse Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Dax.

Dans les mairies de toutes les communes concernées par le tracé, par courrier, par mail, en écrivant dans les registres aux heures habituelles d'ouverture, en rencontrant, pour les plus motivés, les commissaires enquêteurs lors de leur passage, manifestons notre opposition, nos griefs, nos interrogations à l'aide de remarques personnelles ou générales, de portée locale ou plus large, ou en reprenant les arguments développés par les associations.

Il est très important de préciser clairement dans nos contributions que nous sommes opposés à la construction des LGV Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne.

Les renseignements utiles concernant le projet, l'enquête et toutes les formes de participation à celle-ci peuvent être trouvés sur les sites :

- www.enquetepublique-gpso-lignesnouvelles.fr/pieces.html
- www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Grand-Projet-Ferroviaire-du-Sud-Ouest-GPSO
- www.gpso.fr (informations sur le projet GPSO, cartes du tracé des LGV par communes, détails sur le dossier d'enquête publique...)

Vous trouverez d'autres informations sur les sites des associations :

- LEA : <http://lea.asso.free.fr>
- SEPANSO Gironde : www.sepanso.org/gironde
- LGVEA : <http://lgvea.over-blog.com>
- LGPE : www.lgpe.fr

CG

Directive Nitrates

Le 4 septembre 2014, la France a été condamnée par la Cour de justice européenne pour non respect de la Directive européenne sur les nitrates. Ce n'est pas la première fois !

La Commission européenne, par la Directive Nitrates (91/676/CEE) de 1991, impose aux États membres un certain nombre d'actions afin de protéger l'environnement et les ressources naturelles. Il s'agit en particulier, au travers du paramètre nitrate, de contribuer à l'atteinte de l'objectif de la Directive cadre sur l'eau (Directive cadre sur l'eau 2000, Loi sur l'eau 2006) : récupérer le "bon état de l'eau" à l'échéance 2015 avec dérogation possible, mais justifiée, jusqu'en 2027.

Pour ce faire, les États doivent : surveiller les taux de nitrates et l'état trophique de chaque type de masse d'eau ; délimiter et cartographier des "zones vulnérables aux nitrates", d'après des valeurs seuils de nitrates ; établir des programmes d'actions de prévention et réduction de la pollution des eaux par les nitrates sur ces zones ; présenter à la Commission européenne, tous les quatre ans, un bilan d'avancement sous la forme d'un rapport.

Le manquement de la France à l'application de cette directive, à la fois en termes de sous-estimation des zones concernées et de contenu des programmes d'actions, est l'une des causes majeures de la non atteinte des objectifs du bon état des eaux prévue pour 2015 par le SDAGE en cours (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux, 2010-2015, objectif : 2/3 des eaux de surface en bon état).

Les nitrates, solubles dans l'eau, sont en effet une des causes majeures de l'eutrophisation⁽¹⁾ des milieux aquatiques d'eau douce, des littoraux et des estuaires. La principale origine de ces nitrates est le lessivage et l'érosion des sols agricoles, les autres origines étant les eaux usées urbaines et industrielles, mais cadrées par d'autres directives. Or, les sols européens ont subi une forte augmentation des taux de nitrates depuis les années 70, ce qui a engendré une augmentation des proportions dans les eaux de surface et souterraines.

La Directive Nitrates concerne les fertilisants azotés traditionnels (ex. : déjections animales) et chimiques, ainsi que les résidus d'élevages piscicoles et les boues d'épuration.

La déclinaison de la Directive Nitrates en droit français a pris la forme de plusieurs décrets et arrêtés successifs de 1993 à nos jours. Le Grenelle de l'environnement et les SDAGE sont venus renforcer l'encadrement. Le programme d'actions est encadré par l'État, et l'ONEMA qui assure la police de l'eau. Les Régions et les Agences de l'eau, au travers de programmes d'actions,

: la France à nouveau CONDAMNÉE

justice eu-
nitrates. Et

contribuent techniquement et financièrement à la surveillance du paramètre nitrate dans les eaux ainsi qu'à la mise en place et au contrôle de l'efficacité des programmes d'actions (bandes enherbées, couverture hivernale des sols, plans de fertilisation...).

Malgré cela, et malgré des efforts de la profession agricole dans certains domaines, en France, les taux de nitrates restent élevés. Faut-il y voir un rapport avec le côté de plus en plus intensif et productiviste de l'agriculture céréalière (d'autant plus que les sols sont mis à nu une partie de l'année et que les jachères ont disparu au profit des agrocarburants) et de l'élevage (notamment dans les régions où les algues vertes sont le signe le plus visible de pollution par le lisier et les engrais azotés) ? Ceci révèle l'inadéquation entre les politiques agricoles et les politiques environnementales.

La France vient donc une nouvelle fois d'être condamnée par la Cour de justice européenne pour non respect de la Directive Nitrates. L'amende risque cette fois d'être salée car elle avait déjà été condamnée en 2013 pour désignation incomplète des "zones vulnérables".

Malgré les déclarations de bonnes intentions, les actions vont à l'encontre de la réduction des taux de nitrates : le décret de 2011 vise à augmenter le seuil au-delà duquel il faut des autorisations pour créer des élevages industriels de porcs, et bientôt de bovins (ex. : projet

de "Ferme des 1000 vaches") ; de plus, le plafond d'azote qu'un exploitant agricole peut produire a été relevé.

Or, dans un nouvel article L 1611-10 du Code général des collectivités territoriales figurant dans le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (article 33), adopté par le gouvernement le 18 juillet dernier, il est prévu que "*les collectivités territoriales et leurs groupements supportent les conséquences financières des arrêts rendus par la Cour de justice de l'Union européenne à l'encontre de l'État [...] pour tout manquement au droit de l'UE qui leur est imputable en tout ou en partie*". Certaines régions sont déjà dans le collimateur (Bretagne, Pays-de-Loire, Poitou-Charentes).

Les agriculteurs de la FDSEA de Gironde et ceux des départements voisins sont très remontés contre cette directive. Lors d'une visite en Gironde, le Premier Ministre Manuel Valls a donc promis : "*Le jugement sera expertisé avant d'entamer une phase de négociation avec la Commission européenne.*" Il a ajouté : "*Puis nous travaillons à une adaptation de cette Directive Nitrates, dont l'approche normative a clairement montré ses limites.*"

Il est évident qu'elle ne peut que montrer ses limites, surtout si elle n'est pas appliquée ! Quand la fièvre monte, le plus simple n'est-il pas de casser le thermomètre ? ■

(1) L'eutrophisation est une forme de pollution qui se produit lorsqu'un milieu aquatique reçoit trop de matières nutritives assimilables par les algues et que celles-ci prolifèrent. Les principaux nutriments à l'origine de ce phénomène sont le phosphore (contenu dans les phosphates) et l'azote (contenu dans l'ammonium, les nitrates et les nitrites). Elle peut être le résultat des activités humaines, le phénomène est accéléré par l'apport d'effluents domestiques, industriels et/ou agricoles et peut conduire à la mort de l'écosystème aquatique en quelques décennies, voire même en quelques années (cnrs.fr, 2011d).



REJOIGNEZ-NOUS !

NOM

PRENOM

ADRESSE

TEL

EMAIL

DATE DE NAISSANCE

PROFESSION

TARIFS

- ☐ Adhésion individuelle + abonnement SON 35 €
- ☐ Adhésion familiale + abonnement SON 47 €
- ☐ Abonnement simple SON 19 €
- ☐ Adhésion individuelle simple 20 €
- ☐ Adhésion familiale simple 32 €
- ☐ En plus de mon adhésion, je fais un don à la SEPANSO de €

Un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don vous sera adressé.

SECTIONS LOCALES

La Fédération SEPANSO compte 5 sections départementales. Renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à la section de votre choix (cochez ci-dessous) :

- ☐ SEPANSO Pyrénées-Atlantiques
- ☐ SEPANSO Dordogne
- ☐ SEPANSO Gironde
- ☐ SEPANSO Landes
- ☐ SEPANSO Lot-et-Garonne

Règlement à l'ordre de la section locale. Adresses au verso.

Abonnements simples SON à libeller et à retourner directement à la Fédération SEPANSO.

FÉDÉRATION SEPANSO

1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso.fed@orange.fr
Internet : www.sepanso.org

ASSOCIATIONS AFFILIÉES

Reconnue d'utilité publique, affiliée au niveau national à la Fédération française des associations de protection de l'environnement, France Nature Environnement, la SEPANSO est une fédération régionale regroupant des associations départementales et spécialisées :

- SEPANSO PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
Maison de la Nature et de l'Environnement
Domaine de Sers - 64000 PAU
Tél. 05.59.84.14.70
Email : contact@sepansobern.org
- SEPANSO DORDOGNE
13 place Barbacane - 24100 BERGERAC
Tél-Fax. 05.53.73.12.71
Email : sepanso24@wanadoo.fr
- SEPANSO GIRONDE
1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso.gironde@wanadoo.fr
- SEPANSO LANDES
Chez Monsieur Georges CINGAL
1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE
Tél. 05.58.73.14.53
Email : georges.cingal@wanadoo.fr
- SEPANSO LOT-ET-GARONNE
Chez Madame Nicole DUPOUY
Jean Blanc - 47220 FALS
Tél-Fax. 05.53.67.14.11
Email : sepanso47@sepanso.org
- AQUITAINE ALTERNATIVES
Maison de la Nature et de l'Environnement
3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Email : aquitaine.alternatives@gmail.com
- CREAQ
Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine
5 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél-Fax. 05.57.95.97.04
Email : creaq@wanadoo.fr
- LPO AQUITAINE
Ligue pour la Protection des Oiseaux
433 ch. de Leysotte - 33140 VILLENAVE D'ORNON
Tél. 05.56.91.33.81 - Fax. 05.56.91.33.13
Email : aquitaine@lpo.fr
- CISTUDE NATURE
Chemin du Moulinat - 33185 LE HAILLAN
Tél. 05.56.28.47.72
Email : information@cistude.org

DÉCOUVERTE

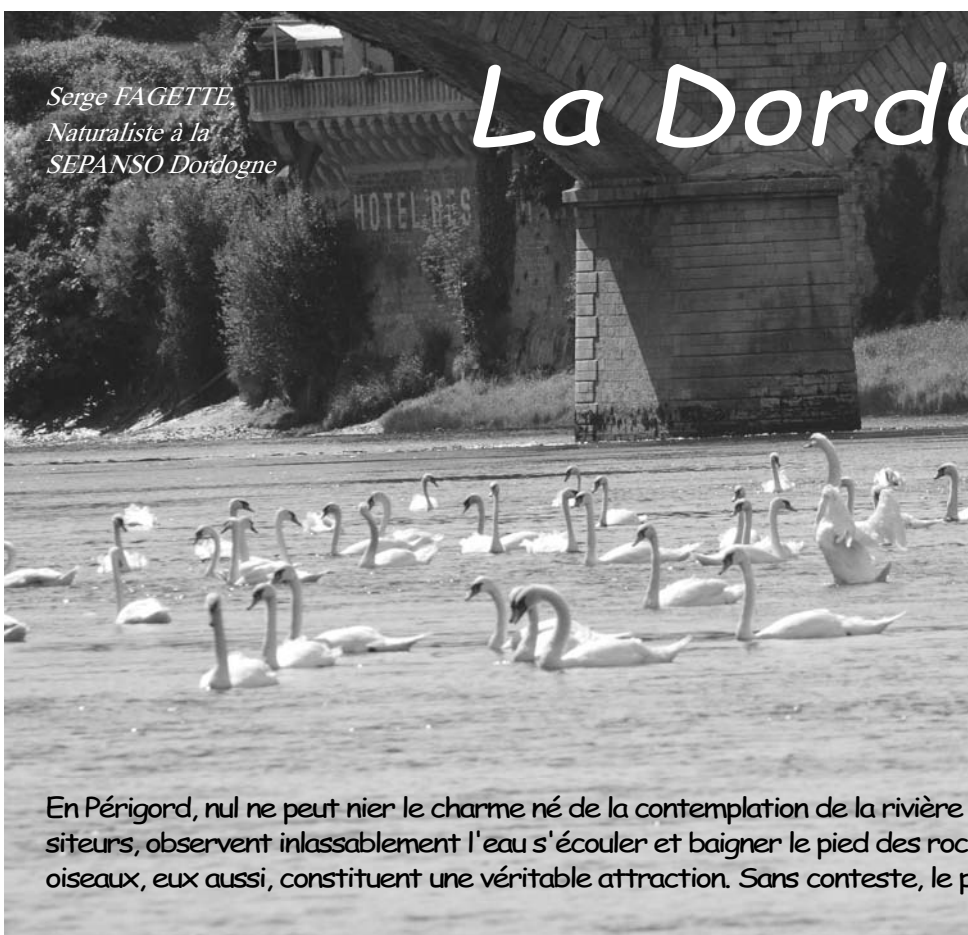


Photo : Serge FAGETTE

Le cygne tuberculé, à la silhouette gracieuse, mérite que l'on s'attache à sa biologie et à son histoire. Il s'agit du plus gros oiseau d'Europe, pesant de 10 à 23 kg pour une envergure de 216 à 236 cm. Contrairement à une idée reçue, le cygne tuberculé est strictement végétarien. En plongeant la tête sous l'eau, grâce à son long cou, il peut atteindre les plantes aquatiques du fond et nettoie ainsi la rivière ! Autrefois très chassé, il avait il y a un siècle pratiquement disparu de régions entières en Europe. Grâce à des échappées de captivité, il est parvenu à recoloniser les territoires perdus. L'été, on peut compter plus de deux cents cygnes évoluant entre Couze et Mauzac, avec une forte concentration à Lalinde (photo ci-dessus). Durant la saison de nidification, le mâle se montre hautement défensif, voire agressif. Quand les jeunes (au plumage gris) sont en âge de voler (vers 4-5 mois), ils quittent le territoire des parents qui, eux, sont accouplés pour la vie.

Une grande variété d'oiseaux aquatiques vit ou fait escale sur la rivière Dordogne. Les plus représentatifs étant le **martin-pêcheur**, tel une pierre précieuse volante, et le **héron cendré**. Ce dernier, longtemps absent de nos contrées, niche à nouveau sous le barrage de Mauzac, grâce à l'arrêté de protection de biotope créé à la demande de la SEPANSO et de la Fédération des chasseurs de la Dordogne par la Préfecture.

Ce site accueille également le **canard colvert** à la robe chatoyante et la gallinule ou poule d'eau. Le **petit gravelot**, oiseau rare et mimétique, affectionne les galets en aval du barrage. Il pond ses œufs tachetés dans une dépression entre les graviers.

Le **milan noir**, rapace charognard de la Dordogne, visiteur d'été, hiverne au Sud du Sahara. Ici, il niche dans les collines boisées à proximité de la rivière et se nourrit principalement de cadavres de poissons et de petits rongeurs.



Dordogne. Combien de riverains, de vi-
hers et des falaises qui la bordent. Les
plus observé est le cygne tuberculé.

L'hiver, la rivière Dordogne, jamais atteinte par le gel, devient terre d'asile pour des populations d'hivernants : de nombreux **canards** (**colvert**, **chipeau**, **pilet**, **souchet**), mais aussi la **bécassine des marais**, la **mouette rieuse** et le **goéland leucophée**. Les chanceux, au gré d'une balade, pourront apercevoir le **balbuzard pêcheur**, rapace migrateur de 1,70 m d'envergure, venant s'alimenter durant quelques jours entre Lalinde et Mauzac. On peut le voir grandeur nature à l'Office du tourisme de Lalinde, reproduit sur papier cartonné. Le **grand cormoran**, peu apprécié des pêcheurs en raison de l'importance de sa population, se nourrit principalement d'espèces communes, tel le poisson-chat. L'**aigrette garzette** et la **grande Aigrette**, les élégantes, apportent une note supplémentaire à la beauté de nos sites aquatiques.

Le long de la Couze, un oiseau bien curieux hante les berges et le fond du cours d'eau : le **cincle plongeur**. De la taille du merle, il est le seul passereau capable de plonger dans des cours d'eau

à fort courant. Il nage bien et capture larves d'insectes, petits crustacés et autres bestioles vivant au fond de la Couze. Les plus fortes populations se trouvent dans l'Auvézère et le Céou, respectivement sous-affluent et affluent de la Dordogne.

Chez les mammifères liés à l'eau, nous observons quatre espèces invasives introduites accidentellement ou volontairement : le **ragondin**, le **rat musqué**, le **rat d'égout** et le **vison d'Amérique**. Ces animaux n'ayant pas de prédateurs d'origine ont tendance à proliférer et à concurrencer nos espèces nobles et autochtones.

Parmi les mammifères nobles, la **loutre**, en timide recolonisation, et le **vison d'Europe**, carnivore le plus menacé en Europe, sont aujourd'hui protégés. Le vison se nourrit d'amphibiens, de poissons faciles à capturer et de campagnols. Le **campagnol amphibie**, souvent confondu avec le rat, s'est raréfié, victime de campagnes d'empoisonnement (ratécides et anticoagulants) tendant à éliminer ragondins et rats musqués.

Toutefois, la rivière ne se porte pas trop mal comparée aux autres rivières françaises ; la faible pollution y est tout de même croissante. Des menaces pèsent sur les poissons et insectes aquatiques, avec notamment les antibiotiques, les pesticides, les engrais chimiques de synthèse et les contraceptifs véhiculés par nos chasses d'eau : un cocktail contre-nature qui stérilise les poissons en détruisant leurs spermatozoïdes.

Les responsables de ces phénomènes de raréfaction ne sont pas les espèces piscicoles, souvent incriminées, mais un animal vertical : l'homme. ■



Photo : Yann TOUTAIN



Photo : Pierre BOITREL



Photo : Jean-Claude BONNET



Photo : Pierre BOITREL

De haut en bas : Héron cendré, martin-pêcheur, cincle plongeur, petit gravelot

LECTURE...

TEXTES CHOISIS
DE FELIX ARNAUDINChasse et faune dans
l'ancienne Grande Lande

Né et mort à Labouheyre (1844-1921), au cœur de la Grande-Lande, Félix Arnaud consacra sa vie à sauver de l'oubli les traits d'un pays en voie de transformation rapide et d'une civilisation traditionnelle en train de disparaître.

Folkloriste, ethnologue, linguiste, historien, photographe, écrivain, il fut tout cela à la fois, arpentant durant cinquante ans tous les chemins de la lande.

Il nous laisse ainsi de nombreux textes sur la chasse et sur la faune, destinés très probablement à un ouvrage qu'il n'eut pas le temps de composer sur "la chasse d'autrefois dans les Landes".

Les textes réunis dans ce petit volume nous font découvrir, à travers le regard infiniment curieux d'Arnaud, la richesse de la faune sauvage dans la Grande Lande de la fin du XIX^{ème} siècle. Loups, lièvres, palombes, canards, renards, bécasses, grues, courlis, etc., font ainsi l'objet de remarques passionnantes et sont l'occasion d'une description des immensités des paysages landais.

Jean-Yves Boutet, qui a réalisé la préface de ce recueil, est ornithologue et chercheur en écologie appliquée.

...s'abattre à grands bruits d'ailes
Editions Confluences - Avril 2014

La Maison de la Nature et de l'Environnement de Bordeaux

vous accueille en toute simplicité

www.mne-bordeauxaquitaine.org

C'est une "maison" généreuse et hospitalière ! La "MNE", pour les initiés, est un réseau aquitain qui rassemble aujourd'hui une cinquantaine d'associations régies par la loi 1901 (pour certaines reconnues d'utilité publique), de structures de l'économie sociale et solidaire (SCIC, coopératives associatives...) et d'associations de fait (collectifs, coordinations...) œuvrant dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement. Par les temps qui courent il n'est pas inutile de le rappeler !

Les associations hébergées interviennent dans tous les domaines touchant l'environnement, depuis la défense et la protection de la nature, jusqu'à l'agriculture et l'alimentation, en passant par les déchets, le climat, les transports, le patrimoine bâti, l'urbanisme... En consultant l'onglet Annuaire, classé selon ces thématiques, vous retrouverez ainsi, dans la rubrique Défense et Protection de l'Environnement : Greenpeace, Aquitaine Alternatives ou encore Ocean'obs... et bien sûr la SEPANSO, l'une des plus anciennes associations adhérentes de la MNE, et pour cause puisque étant à l'origine de sa création en 1983.

La MNE assure plusieurs fonctions. Elle est en premier lieu une interface régionale entre le monde associatif, les autres acteurs de l'environnement et le public, elle favorise la dynamisation des activités associatives en proposant des services et des locaux et, enfin, elle mène une action globale de sensibilisation et d'éducation dans le domaine de l'environnement.

Pour ce faire, elle a notamment développé une Université Populaire, proposant formations, ateliers et conférences, et un centre de documentation mutualisant les ressources documentaires des associations membres afin de les rendre disponibles au grand public. La SEPANSO y a largement contribué en fournissant des ouvrages et bon nombre d'études concernant la faune, la flore, les écosystèmes et les milieux, ainsi que l'impact des activités humaines sur cet environnement naturel. Toutes ces références (environ 1300 notices) sont désormais consultables depuis le site, en cliquant sur l'onglet Centre de Doc, puis sur Rechercher un document.

Par exemple, si vous cherchez des références sur le climat, vous obtiendrez 92 réponses. Cliquer sur le signe **+** situé devant chaque ligne permet d'accéder à la notice complète qui, en plus d'un résumé succinct, vous renseigne sur le type de document (livre, revue...), l'année de publication, le nombre de pages, etc... Certains documents électroniques sont directement liés à la notice et accessibles en cliquant sur le petit icône  qui s'affiche en bas de l'écran !



Enfin, vous pouvez à présent communiquer en direct avec l'équipe de la MNE via le formulaire Nous contacter. Ils se chargeront de vous accompagner dans votre recherche ou de vous mettre en relation avec les associations membres compétentes.

A butiner sans modération ! Bonne recherche !

Françoise Couloudou

L'urbanisation face à l'érosion marine

Jean-Marie FROIDEFOND,
Administrateur de la
Fédération SEPANSO

Cet hiver 2014 a entraîné un fort recul du littoral aquitain sous l'action des houles conjuguées aux marées de vive eau. Les médias (Sud-Ouest, Le Monde) se sont fait l'écho des sites mis à l'épreuve tels que l'immeuble du Signal à Soulac, la villa solitaire de l'Amélie, le Kayoc à Lacanau, l'Hôtel de la Plage à Biscarrosse ou le Casino de Biarritz.

UNE ÉROSION ÉTUDIÉE DEPUIS LONGTEMPS

L'érosion du littoral aquitain est étudiée depuis les années 1960-1970, suite à la Mission Interministérielle d'Aménagement de la Côte Aquitaine (MIACA). Les collectivités disposent ainsi d'un nombre important de rapports et de publications (269 d'après Manaud, 1999, IFREMER).

Le recul du littoral a d'abord été mis en évidence par des géographes et des géologues (Buffault, 1930, Fabre, 1939). Ensuite, les blockhaus du "Mur de l'Atlantique" édifiés en 1942 ont fourni aux promeneurs, dès la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, des repères évidents du recul du littoral, puisque ceux-ci se sont trouvés sous la mer ou sur la plage alors qu'ils furent édifiés sur le cordon dunaire.

Sous l'impulsion de la MIACA, la première étude systématique du recul du trait de côte (*) (limite entre la haute plage et le cordon dunaire) a été menée par Lorin et Migniot du Laboratoire Central d'Hydraulique de France (LCHF) avec l'Office National des Forêts (ONF). Des profils perpendiculaires au littoral ont été effectués au théodolite tous les 2 km au cours de l'hiver 1967-1968. Ces profils ont été refaits ensuite pour mesurer le recul du trait de côte le long de la côte sableuse. Les résultats obtenus mettent en évidence le recul variable du trait de côte qui était par exemple de 2 m/an vers Soulac, 1 m à 3 m/an vers Lacanau, mais plus faible voire nul au Sud du Bassin d'Arcachon avec par endroits des zones d'avancées vers Contis et au Nord de Capbreton (figure 1).

Les conclusions de cette étude ont été largement commentées par la presse et lors de colloques organisés sous l'impulsion de la ville de Bordeaux et de l'Université Bordeaux-1 (colloques Bordomer

de 1981 à 1986). "Les rapports du LCHF et les mises à jour de 1982 à 1985 représentent la base documentaire la plus complète sur l'évolution de la Côte Aquitaine." (Manaud, 1999, IFREMER)

Puis, dans le cadre du Plan Etat-Région, l'IFREMER et le BRGM ont poursuivi ces travaux en relevant le trait de côte grâce au positionnement satellite DGPS (L'Yavanc, 1999), en numérisant les données et en comparant les cartes marines de 1825 (Beautemps-Beaupré) et les cartes de 1966 (figure 2). La superposition des traits de côte montre que

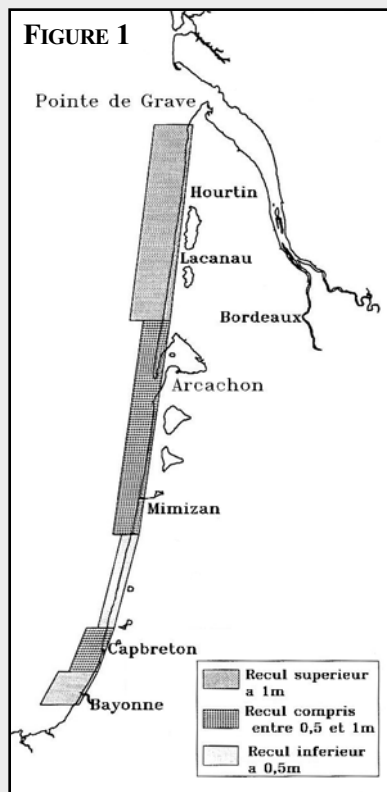


Figure 1 : Recul annuel moyen du trait de côte entre la Gironde et l'Adour, entre 1968 et 1979 (LCHF, 1985).

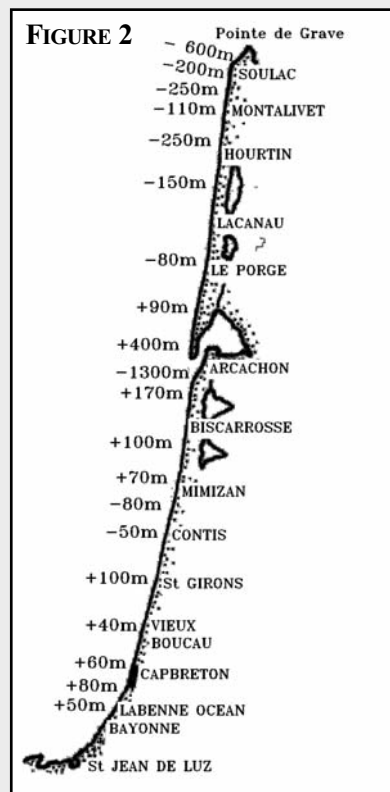


Figure 2 : Evolution du trait de côte entre 1825 (Beautemps-Beaupré) et 1966 (IGN) d'après le rapport de l'IFREMER (L'Yavanc, 1999). Le signe moins (-) correspond à un recul et le signe plus (+) à une progradation du trait de côte.

celui-ci a reculé fortement entre la Pointe de Grave et Le Porge (200 m à 250 m au Nord de Montalivet et au Nord d'Hourtin, 150 m environ au Nord de Lacanau, 80 m au Nord du Porge), mais il a avancé au Nord du Cap-Ferret de 90 m et même ponctuellement de 400 m. Au Sud du Bassin d'Arcachon, à l'exception du littoral au Sud du Pilat, le trait de côte est resté stable ou a progressé. Ces variations ne s'expliquent pas par des variations sédimentologiques car le littoral est constitué de grains de sable dont les caractéristiques sont semblables (grains de silice de 0,35 à 0,4 mm). Par contre, cette évolution (érosion au Nord, stabilité au Sud) pourrait s'expliquer par l'orientation de la côte qui n'est pas exactement la même. Ainsi, pour une houle qui a le même angle d'attaque, la dérive littorale sera moindre, voire annulée, entre Mimizan et Capbreton comme nous le verrons par la suite.

Depuis les années 1960-1965, l'Université de Bordeaux (géographes et géologues) a entrepris des recherches ciblées pour comprendre les processus de l'érosion. Ces recherches ont donné lieu à une douzaine de thèses. Plus récemment, les laboratoires des universités de Bordeaux et de Pau se sont regroupés pour constituer le Réseau de Recherche Littorale Aquitain (RRLA). En 2006, de nombreuses expériences de terrain ont été effectuées sur le site du Truc Vert (Cap-Ferret) par des équipes internationales (programme ECORS). Une modélisation de l'évolution morphologique de la plage en fonction de la houle a été obtenue, malgré la complexité des processus d'interaction entre l'hydrodynamique et la morphologie sous-marine.

LES CAUSES DE L'ÉROSION

Les principales causes du recul du trait de côte sont bien connues.

Les tempêtes en périodes de grandes marées

Comme le dit le LCHF (1969), *"il est évident que 3 tempêtes se suivant à de courts intervalles de temps ont un effet plus dévastateur sur l'évolution du littoral que des tempêtes espacées de un ou plusieurs mois. En outre une longue période de mauvais temps comportera inévitablement de fortes marées ; le niveau d'attaque de la mer sera plus élevé et plus dangereux."*

Lorsque les vagues viennent de l'Ouest Nord-Ouest, ce qui est généralement le cas, elles transportent le sable vers le Sud par

l'action du jet de rive^(*). En outre, ces vagues créent un courant de dérive^(*) orienté aussi vers le Sud (figure 3). Le volume de sables entraîné le long des côtes du Médoc, de Soulac vers le Bassin d'Arcachon, est estimé à 600.000 m³/an environ (LCHF, 1987). Ce sable transite plus ou moins rapidement par les passes du Bassin d'Arcachon. Une partie se disperse le long de la côte des Landes où il s'accumule en raison de l'orientation un peu différente du trait de côte. Mais les vagues ont aussi un autre effet. Elles génèrent un flux qui augmente provisoirement le niveau d'eau le long de la plage. En réaction, se créent localement des courants dirigés vers le large appelés courants de retour^(*), très dangereux pour les baigneurs.

Rappelons aussi que ce littoral est caractérisé par le plus important massif dunaire d'Europe, ce qui révèle le rôle essentiel de l'action du vent. Les vents dominants d'Ouest ont transporté les sables littoraux vers l'intérieur des terres, engendrant un déficit de sédiments de plage et un recul du trait de côte (Froidefond et al., 1991). Depuis la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, la fixation des dunes par les pins maritimes et les travaux d'entretien du cordon dunaire (palissades, plantations d'oyats) ont fortement ralenti ce transport éolien.

Suite aux recherches de Froidefond et al. (1990) et de Castelle et Bonneton (2006), la morphologie sous-marine littorale a été étudiée de façon précise. Elle est constituée

d'une barre sous-marine^(*), séparée de la plage par une fosse de lévigation^(*). La houle déferle au-dessus de la barre sous-marine ce qui induit une dissipation importante de l'énergie. Cette morphologie en harmonie avec l'énergie des vagues offre la meilleure protection contre l'action érosive sur le trait de côte. En période de tempête, la barre sableuse s'écarte de la plage et provoque le déferlement des vagues à plus de 400 m du rivage. Les rouleaux se reforment mais ils sont de moindre amplitude. En période plus calme, la barre se rapproche de la côte et les vagues de plus faible amplitude déferlent plus près du bas de plage. Le cordon dunaire littoral, la plage et la partie sous-marine avec la barre constituent un ensemble

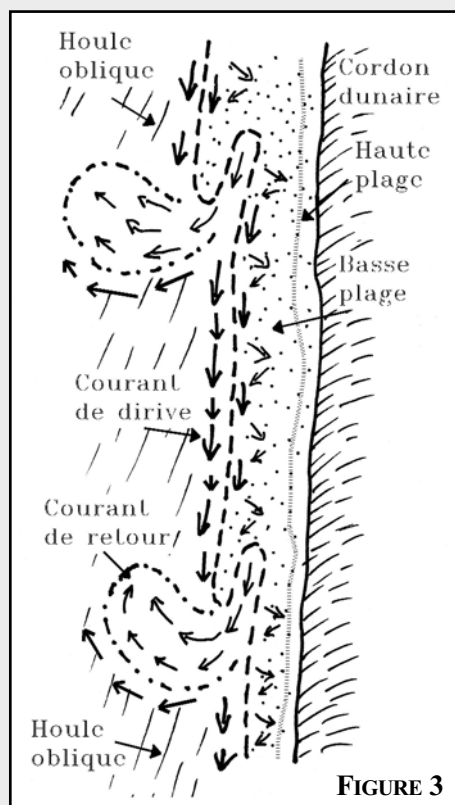


FIGURE 3

Transports parallèles et perpendiculaires à la côte d'après Gerard, 1999 (modifié)

Figure 4 : Elevation du niveau marin depuis 10.000 ans d'après le rapport du LCHF (1978) à cause de l'augmentation de la température moyenne globale qui est passée de 5 °C à 16 °C.

Figure 5 : Evolution du niveau moyen global des océans à partir des données marégraphiques de 1900 à 2000 d'après Cazenave et Llovel (2010).

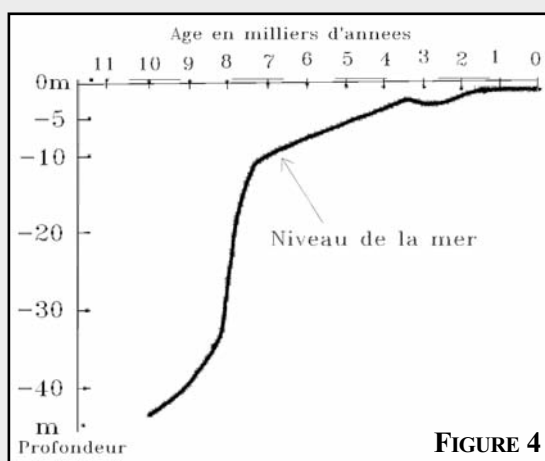


FIGURE 4

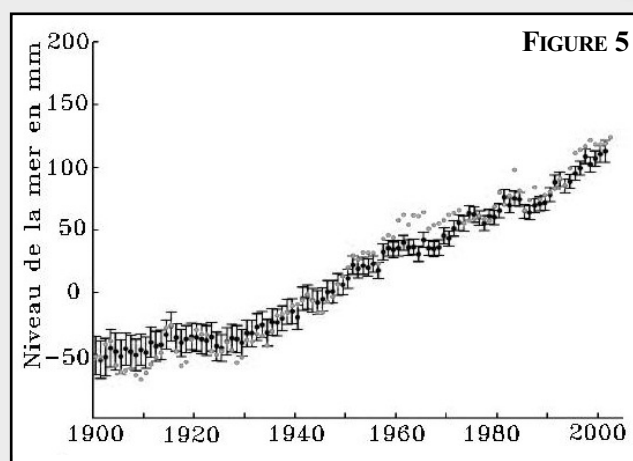


FIGURE 5

en équilibre avec des échanges sédimentaires entre ces trois unités. En hiver, la plage s'érode et, en été, elle s'engraisse. Dans les secteurs où la barre sous-marine est absente (plages du Petit Nice et de la Lagune), le recul du littoral est beaucoup plus rapide.

La marée joue aussi un rôle très important. A marée haute et en période de vive eau, les vagues et les lames d'eau atteignent le pied de dune et remobilisent le sable en l'entraînant vers le bas de plage. Ce mouvement de sape entraîne des éboulements de la falaise dunaire. L'absence de végétation sur la dune littorale favorise cette érosion.

L'élévation du niveau marin

Celle-ci a débuté il y a plus de 10.000 ans avec le réchauffement climatique post-glaciaire, entraînant un recul du littoral aquitain sur plusieurs dizaines de kilomètres. Puis, au cours des 3.000 dernières années, ce niveau est resté relativement stable (figure 4).

Avec le réchauffement climatique récent (réchauffement global de 0,85 °C depuis 1880, rapport GIEC, 2013) causé par les gaz à effet de serre, l'élévation du niveau marin augmente de nouveau (figure 5), ce qui entraîne un nouveau recul du littoral. Au contraire, une baisse du niveau marin entraînerait une progradation du trait de côte. Dans certains cas, des apports très importants de sédiments peuvent aussi engendrer une progradation.

Plus le niveau de la mer est élevé et plus les vagues atteignent le pied du cordon dunaire (trait

de côte), ce qui entraîne son érosion (figure 6). Ainsi, avec un niveau marin plus élevé, les périodes où les vagues atteindront le pied de dune seront plus nombreuses.

L'ÉROSION RÉCENTE, LE RECU ACTUEL ET LES NOUVELLES TECHNIQUES DE SURVEILLANCE

A partir des années 2000 (Plan Etat-Région 2000-2006), le BRGM avec le soutien de l'ONF et le soutien financier de la Région Aquitaine a mis en place l'Observatoire de la Côte Aquitaine (OCA). Celui-ci est un outil d'aide à la décision pour la gestion et l'aménagement du littoral aquitain. Il est cofinancé maintenant par l'Europe (fonds FEDER), l'État, la Région Aquitaine, les Conseils généraux de la Gironde, des Landes, des Pyrénées-Atlantiques, le Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon, le BRGM et l'ONF. Ses missions sont coordonnées avec le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Littoral Aquitain et le Réseau de Recherche Littorale Aquitain (RRLA) des Universités de Bordeaux et de Pau. Les publications du BRGM, en tant que service public, concernant le littoral sableux et la côte basque réalisées depuis 1997 peuvent être téléchargées sur le site de l'OCA.

Les mesures du BRGM sont basées sur des profils topographiques perpendiculaires à la plage, repérés sur des bornes du réseau de l'ONF. Les profils sont levés au DGPS avec une précision centimétrique, complétés

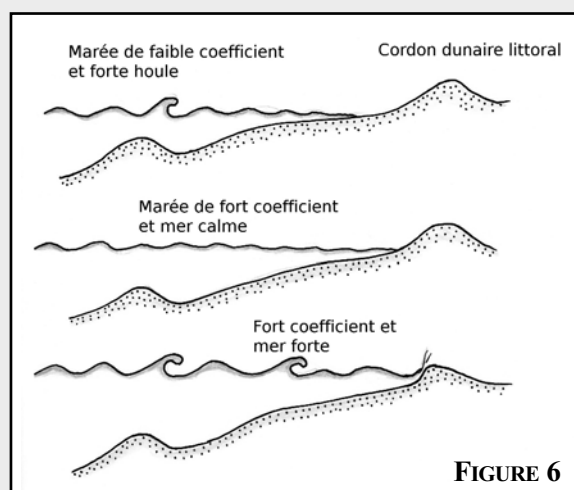


FIGURE 6

Comme les fortes marées, l'élévation du niveau marin favorise l'érosion du trait de côte (BRGM, 2003).

par des photographies aériennes et par des images satellites à haute résolution (Spot et Formosat-2). De nouveaux instruments optiques à très haute résolution sont embarqués sur les satellites commerciaux Pleiades 1A et 1B, et permettent de distinguer des objets dont la taille est de 50 cm. Ces données sont disponibles et permettent de cartographier les faciès morphologiques et l'occupation du sol. Des méthodes d'analyse basées sur des opérateurs mathématiques ont été mises au point par le laboratoire Géotransfert (ADERA) permettant de repérer le pied de dune (trait de côte) avec une bonne précision. Mais des relevés de terrain, moins nombreux qu'auparavant, sont toujours indispensables pour valider ou corriger les résultats.

L'étude du BRGM de 2008 à partir de la comparaison des profils de plages de 2002 et 2007 a montré une inversion du déplacement du trait de côte. La période 2003-2006 s'est caractérisée par une tendance à la stabilisation, voire à l'accrétion. En revanche, la période 2006-2007 a été marquée par une reprise nette de l'érosion. En plus, entre 2002 et 2007, cette érosion a surtout concerné la partie Nord, le Médoc et beaucoup moins la côte des Landes. Sur la partie Sud, le littoral a été stable, voire en accrétion. L'alternance d'une phase peu érosive de 2003 à 2006 suivie d'une phase plus érosive en 2007 pourrait s'expliquer par une augmentation des coups de vent en 2007 coïncidant avec de fortes marées.

Les dernières tempêtes depuis fin décembre 2013 ont coïncidé souvent avec de grandes marées :

- 4 janvier 2014 : tempête "Hercule", coefficient 106 ;
- 2 / 4 février 2014 : "Petra", coefficient 113 ;
- 14 février 2014 : "Ulla", coefficient 81 ;
- 3 mars 2014 : "Christine", coefficient 114.

Elles ont provoqué un recul très important, de l'ordre de 5 à 10 m en moyenne, jamais observé jusqu'à présent. Le journal Sud-Ouest a largement commenté les dégâts provoqués par ces tempêtes coïncidant avec de forts coefficients de marée (figure 7).

Afin de prévoir la position du trait de côte, le BRGM a mesuré son recul de 1966 à 2009. Puis, ces mesures ont été extrapolées au futur de façon linéaire en prenant en compte le taux d'érosion

par secteur géographique. Ainsi, des cartes de prévisions théoriques avec des tracés du trait de côte en 2020 et en 2040 ont été établies pour la côte sableuse (Rapport BRGM RP-59095, août 2011). Ces prédictions ne tiennent pas compte de l'évolution du climat, que ce soit l'augmentation probable de l'effet de serre ou la variation de la fréquence des tempêtes. Les analyses réalisées pour cette étude de prévision confirment les tendances moyennes, à savoir que la côte sableuse du Médoc recule de 1 à 3 m/an, pouvant localement atteindre 6 m/an. Elle est moindre pour la côte sableuse située au Sud de Mimizan.

Ces cartographies prédictives mettent en évidence les risques correspondant aux sites urbanisés ou aménagés : Soulac, Montalivet, Lacanau-Océan, Le Porge, la pointe du Cap-Ferret, La Salie (wharf), Biscarrosse, Mimizan (BRGM / RP-59095-FR, 2011), les municipalités ayant octroyé des permis de construire sur le cordon du littoral.

Sur la côte rocheuse des Pyrénées-Atlantiques (côte basque), l'érosion dépend de la composition des roches et des fracturations. L'érosion se manifeste par des glissements et des effondrements de terrain consécutifs à l'action des vagues et aux infiltrations d'eau. La côte rocheuse recule de 20 cm/an en moyenne, avec des secteurs où l'aléa est faible (recul de 5 cm/an) et d'autres où l'aléa est fort (recul de 50 cm/an). Dans tous les cas, l'analyse repose sur une extrapolation aussi précise que possible sur des sites homogènes (BRGM / RP-53258-FR, 2004 ; BRGM / RP-59095-FR, 2011).

LA MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE FACE À L'ÉROSION ACTUELLE

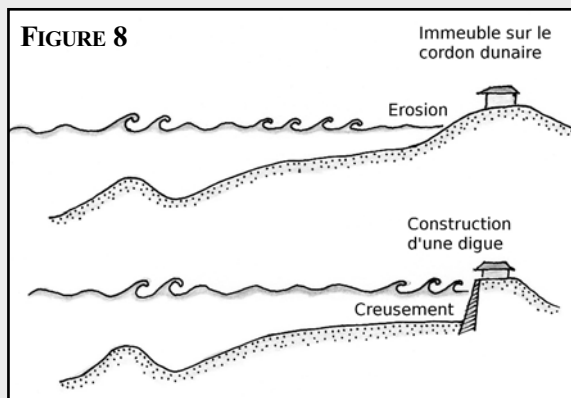


Plage de la dune du Pilat, le 7 mars 2014

Photo : Jean-Marie FROIDEFOND

Pour contrer les actions de la mer, plusieurs aménagements ont été expérimentés du fait que les maires de nombreuses communes ont autorisé l'urbanisation du cordon dunaire contrairement aux recommandations des spécialistes (Soulac-sur-Mer, Lacanau-Océan, Biscarrosse-Plage, Mimizan, Contis, St-Girons, Vieux-Boucau, Hossegor). A Lacanau-Océan, des épis en bois perpendiculaires à la plage ont

été édifiés en espérant retenir le sable. Le résultat est décevant. Puis des blocs de roche ont été placés juste devant le cordon dunaire. Ce type de protection est efficace sur quelques années mais, de part et d'autre de ces enrochements, l'érosion se poursuit avec plus de force. En plus, les profondeurs augmentent au pied des enrochements et la plage tend à disparaître (figure 8).



Conséquences d'un immeuble construit sur le cordon dunaire

Lorsque les vagues sont moins fortes, comme à Pyla-sur-Mer, des perrés (digues en ciment ou en enrochement) peuvent stopper l'érosion mais, dans ce cas également, il est nécessaire de procéder à des réensablements (rechargements) de la plage (figure 9), ce qui est fort coûteux pour les riverains et la commune.

Avec le Grenelle de la Mer, un rapport fut élaboré sous la direction d'Alain Cousin, député de la Manche. Celui-ci énonce le principe de la relocalisation des activités et des biens à long terme. Il préconise un recul stratégique en arrière du trait de côte. Ce rapport fut repris à son compte par le Ministère de l'écologie et du développement durable et par le GIP Littoral aquitain en décembre 2011. Puis, en décembre 2012, trois sites sont retenus comme exemples pour la relocalisation des biens et des personnes : Lacanau-Océan (recomposition urbaine), La-Teste-de-Buch (devenir des campings suite à l'avancée de la dune du Pilat) et Labenne (repli des équipements d'accueil). Ces bonnes intentions sont cependant mises en veilleuse à Lacanau-Océan, où la mairie de Lacanau vient de renforcer les défenses du littoral pour un coût de 2,5 millions d'euros (mairie de Lacanau, 25/04/2014). Des enrochements avec des blocs de 1 à 5 t ont été placés en pied de dune et en façade



FIGURE 9

Réensablement de la plage du Pyla (janvier 2014)

de. A marée haute de vive eau et par forte houle, les vagues vont ricocher par réflexion sur ces parois dures et entraîner le sable de haute plage vers le bas de plage. La haute plage qui émerge même à marée haute va disparaître. En plus, l'érosion du trait de côte va s'accélérer aux extrémités Nord et Sud des enrochements. A ces travaux provisoires, il faudra donc ajouter le réensablement des plages sur plus de 1,5 km de long.

S'ADAPTER À LA NATURE ET NON L'INVERSE

Il n'existe pas de solution raisonnable permettant de stopper le recul du littoral lorsque le niveau de la mer monte. Tout au plus peut-on ralentir provisoirement ce recul par différents moyens. Le plus courant est la consolidation du trait de côte par des enrochements ou des digues, avec des coûts très élevés. C'est la solution adoptée en avril 2014 par la ville de Lacanau après avoir vu les précédents enrochements éparpillés par les tempêtes du début de cette année. Dans ce cas, la plage sableuse située au pied de ces défenses s'érode et finit par ne plus émerger, même à marée basse, ce qui est préjudiciable à la fréquentation touristique. En plus, les extrémités du secteur protégé s'érodent plus rapidement à cause de l'interruption des enrochements. Cela nécessite un réensablement des plages. Celui-ci doit se faire chaque année et, par conséquent, cela entraîne des coûts élevés. En outre, la répétition des tempêtes peut annuler complètement ce type d'action.

Compte tenu de l'élévation du niveau marin, la solution la plus sage est d'accepter le recul du littoral avec la relocalisation des activités et des biens comme le préconisent le Grenelle de la Mer et le GIP Littoral aquitain. Le maire de Montalivet, commune soumise à une forte érosion, a choisi avec juste raison de ne pas figer le trait de côte avec un mur d'enrochements. Mais certains commerçants, comme à Lacanau-Océan veulent avoir leurs terrasses avec vue directe sur la mer ! Mais alors pourquoi ne seraient-elles pas démontables avant l'hiver ? Mais il y a des cas particuliers où cette relocalisation est impossible à appliquer, c'est le cas du front de mer de Biarritz par exemple. Dans ce cas, les coûts d'entretien augmenteront dans les prochaines décennies et il sera toujours nécessaire de réensabler la plage au pied de la digue. Ces protections en dur devraient être exceptionnelles.

DES IDEES FAUSSES

Tous les littoraux sont en érosion. FAUX

Le mouvement des continents (soulèvement tectonique) peut compenser ou accélérer le recul du littoral. Au débouché d'un delta, le long d'une côte, les apports de sédiments peuvent engendrer une avancée du trait de côte.

Le niveau de la mer est le même partout. FAUX

Le niveau de la mer dépend des hétérogénéités de la gravité influencée par les roches de la croûte terrestre. Ce phénomène a été démontré par des altimètres embarqués à bord de satellites.

L'érosion de la côte aquitaine est due uniquement à l'action de la mer. FAUX

Le transport du sable de plage par les vents d'Ouest (transport éolien) a formé des milliers de dunes au cours des 2000 dernières années (dunes côtières les plus importantes d'Europe). Ces prélèvements éoliens ont favorisé l'avancée de la mer.

Dans de nombreux cas, ces difficultés auraient pu être évitées si les maires n'étaient pas chargés de délivrer les permis de construire. En effet, ceux-ci subissent des pressions qui les rendent très vulnérables (conflits d'intérêts). Ces permis ont, en outre, été délivrés sans mettre en garde les propriétaires sur les risques encourus. En zone littorale à risque, ces permis devraient être accordés par un organisme régional tel que la DREAL, sous le contrôle direct du Préfet. En outre, les assurances auront de plus en plus de difficultés pour protéger ces biens et pour faire accepter la répartition des charges. Maintenant, cette stratégie du recul devra être expliquée aux riverains le plus rapidement possible pour qu'ils préparent cette relocalisation dans les prochaines décennies en concertation avec les services concernés.

Pour les secteurs situés entre les agglomérations et qui constituent l'essentiel du littoral, la solution adoptée par l'ONF - mise en place de palissades pour favoriser l'accumulation du sable transporté par le vent et plantations de graminées (oyats) afin de fixer le sable et d'amortir l'érosion des vagues - est, semble-t-il, la plus appropriée. ■

POUR MIEUX COMPRENDRE

◆ **Petit lexique**

- Baïne : Cuvette, d'abord parallèle à la plage, qui s'évase ensuite vers l'Ouest. Elle communique avec la fosse de lévigation.
- Barre sous-marine : Parallèle à la plage et située entre 200 et 400 m du rivage, la barre dont le sommet est vers - 3 m SH peut être linéaire ou formée de croissants. Elle est séparée du rivage par la fosse de lévigation. La vague déferle sur la barre puis se reforme avec une hauteur plus faible ensuite.
- Courant de dérive : Proche du rivage et parallèle à celui-ci, il est orienté généralement vers le Sud puisque la houle dominante est oblique venant de l'Ouest-Nord-Ouest.
- Courant de retour : Courant perpendiculaire au littoral. Il part souvent d'une baïne. Il est dangereux pour les baigneurs car très puissant.
- Fosse de lévigation : Dépression située entre la barre sous-marine et le rivage. Sa profondeur varie de - 4 m à - 6 m SH.
- Jet de rive : Lambe d'eau de 5 à 50 cm d'épaisseur, bordée d'écume, propulsée sur la plage et entraînant une couche de sable.
- Progradation (géologie) : Avancée de la terre dans la mer, au niveau de zones d'Accrétion (dépôt de sédiments).
- Théodolite : Instrument de visée, utilisé en géodésie et en astronomie pour mesurer les angles horizontaux ou verticaux, composé d'une lunette pouvant tourner autour d'un axe horizontal.
- Trait de côte : Pour le littoral sableux, c'est le pied de dune, la limite entre la haute plage et la dune bordière. Pour le littoral rocheux, c'est le bord du haut de la falaise.

◆ **Site Internet**

- Ce site rassemble à la fois les portails du GIP Littoral, de l'OCA et du RRLA : www.littoral-aquitain.fr
- Un petit film sur les effets de la mer sur la plage de Biscarrosse : www.biscarrosse.tv/?menu=2&numero=3&id=75

"Ils sont contre tout"

Relatant une manifestation d'écologistes, devant la Préfecture de Périgueux le 9 avril dernier, le quotidien local Sud-Ouest stigmatisait "l'extrémisme" des discours et le fait que ces militants étaient "contre tout".

Un tel propos mérite d'être relevé en ce qu'il traduit l'indigence du conformisme bêlant qui débite l'imposture que voici :

"Il faut protéger la nature et conserver pour l'avenir des espèces sauvages de plantes et d'animaux. Mais, il nous faut de la croissance, du désenclavement, du développement créateur d'emplois et ici, implantons une nouvelle route, un petit rond-point, un centre commercial, une zone artisanale, un parc d'attractions, pièges à touristes, une centrale d'éoliennes, une usine à poulets, une carrière. Allons, il ne faut pas être contre tout et la nature sera mieux protégée ailleurs. Notre petit canton n'est pas une réserve d'indiens."

Voilà le discours débile et menteur de trop d'élus locaux, des chambres de commerce et d'industrie et des petits copistes qui relaient ce conditionnement.

A force de devoir aller se faire protéger ailleurs, la nature se meurt et nous savons parfaitement que la logique de la croissance infinie est l'anéantissement absolu de la biodiversité.

Sans le "bourrage de crâne" de trop de médias, tout contemporain constaterait qu'après 70 ans de paix en Occident et de croissance continue, l'heure est aux régressions sociales, à la remise en cause des acquis, à la flexibilité sacrificielle, à l'effort que la propagande libérale appelle "réformes", faits révélant que le Marché échoue, aussi lamentablement qu'échoua le système soviétique.

Malgré d'immenses progrès techniques, malgré des gains de productivité

sans précédents dans l'histoire de l'humanité, le système débouche sur une crise sociale, morale et écologique cruelle.

Un petit rond-point, une route nouvelle, un parc d'attractions, une centrale éolienne, une usine à viande, un centre commercial de plus ne régleront rien pour les hommes mais représentent des agressions contre la nature.

70 ans de croissance aboutissent à une précarisation de la population et à l'annonce de plans d'austérité que suivront beaucoup d'autres.

Alors, je réponds aux petits propagandistes du système naufrageur que nous sommes "pour" et non "contre" :

- Pour une mutation de la société faisant prévaloir la redistribution sur la croissance, le qualitatif sur le quantitatif, l'hédonisme altruiste et intelligent sur le panurgisme consumériste.
- Pour une nature vivante, diversifiée, généreuse et enfin protégée autrement que par des mots creux et des discours trompeurs.
- Pour le respect des animaux, êtres sensibles, épargnés des actes de maltraitance et de cruauté que sont la stupide chasse, la corrida, l'élevage concentrationnaire.
- Pour des hommes habitant une terre viable, saine, agréable et non un en-

Gérard CHAROLLOIS,
Convention Vie et Nature
Mouvement d'écologie éthique et
radicale pour le respect des êtres
vivants et des équilibres naturels

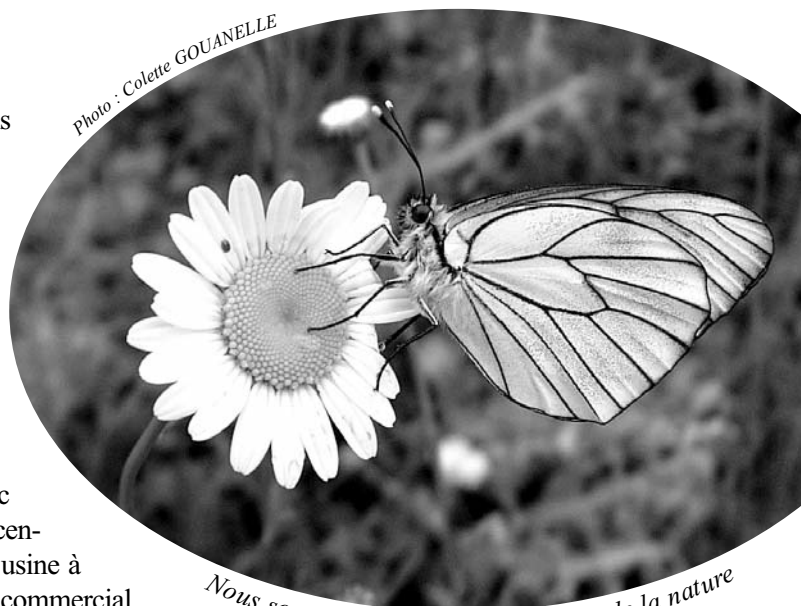


Photo : Colette GOUANELLE

Nous sommes POUR la préservation de la nature

fer pollué, artificialisé, conçu pour le profit et non pour la vie.

- Pour une presse indépendante des lobbies, élevant le débat, s'adressant à l'intelligence et suscitant la réflexion des citoyens, une presse cessant de n'être que le bulletin paroissial des groupements de la mort et de la destruction, une presse libre de critiquer radicalement nos positions mais suffisamment honnête pour ne pas passer sous silence les grands débats essentiels du rapport au vivant.
- Pour une classe politique parlant vrai, cessant de tricher sans cesse avec les principes qu'elle énonce et que démentent les actes qu'elle accomplit.
- Pour l'être avant l'avoir, car l'important réside dans la vie et le temps qui nous reste.

Les "contre tout" sont ceux qui mènent ce monde à sa perte. Mais ça, vous ne le lirez pas dans le quotidien régional ! ■

Stéphane BUILLES,
Garde-animateur de la Réserve
Naturelle des marais de Bruges

Marais de Bruges

Deux espèces invasives sous contrôle

EN BREF

L'ECHO DES MARAIS

Cette feuille d'informations au format numérique a vu le jour en 2011. Son objectif principal est de donner régulièrement des nouvelles de la Réserve Naturelle des marais de Bruges à toute personne impliquée de près ou de loin dans la vie de ce site, qu'ils soient partenaires associatifs ou institutionnels, bénévoles, gestionnaires d'autres espaces...

Le seul document spécifique était en effet jusqu'alors le rapport annuel, c'est-à-dire un bilan de la gestion de la Réserve présenté au comité consultatif.

La fréquence de parution de L'écho du marais permet de mieux coller à l'actualité souvent très riche et d'aborder des thèmes non traités dans le rapport annuel ou de manière érudite du fait de la masse d'informations à traiter. Les articles portent sur l'ensemble des activités de la Réserve, on peut trouver pêle-mêle : un zoom sur de nouvelles espèces pour l'inventaire, des actions de gestion, les événements programmés à l'attention du public, les résultats de suivis sur des espèces animales ou végétales...

Chaque article est volontairement court pour être attractif et agréablement d'illustrations.

L'écho du marais est à la disposition de tous au format pdf par le biais du site Internet de la Fédération SEPANSO.



Jussie en régression : la menace venait du ciel et de l'eau

Le maintien d'un niveau d'eau haut dans les principaux étangs de la Réserve Naturelle des marais de Bruges depuis l'hiver dernier, en partie du fait de la pluviométrie importante, a permis de limiter très fortement les herbiers de jussie. Une lame d'eau importante a gêné la pousse de cette espèce plutôt amphibie, elle a permis également la présence en nombre d'espèces plutôt herbivores, consommatrices de cette plante invasive, comme la Foulque macroule et la Carpe commune. Les résultats sont spectaculaires, les étangs au cœur de l'été ont hébergé une variété et une densité inhabituelle d'oiseaux pour la saison.

Le "passage à la planche" adapté aux tortues de Floride

Les Trachémydes peintes, originaires de la côte Est des Etats-Unis, ont été vendues comme animaux de compagnie à partir des années 70 et jusqu'en 1999, année de l'interdiction de leur commerce. Les lâchers, pendant de nombreuses années, d'innombrables individus dans la nature par des propriétaires peu scrupuleux sont directement responsables de populations dans la plupart des plans d'eau périurbains.

La Trachémyde peinte, ou Tortue de Floride, occupe la même niche écologique que la Cistude d'Europe déjà bien menacée par les impacts directs des activités humaines.

Les nasses ou verveux ne donnant pas de bons résultats pour capturer cette espèce, un nouveau prototype de piège est à l'essai depuis quelques semaines. Le principe est simple, il repose sur le besoin physiologique de la tortue de devoir thermoréguler, c'est-à-dire s'exposer au rayonnement solaire pour augmenter sa température corporelle. Les tortues aquatiques recherchent souvent dans la nature des bois à moitié émergés et à distance de la berge.

Le piège se compose d'une planche faisant office de poste de chauffe fixée sur une cage grillagée ouverte sur le dessus, la cage est entourée de tubes PVC pour assurer sa flottaison (voir photo ci-dessous). L'animal emprunte une rampe pour accéder à la planche ; lorsqu'il va vouloir la quitter, il va se laisser tomber et se retrouver emprisonné dans la cage. Les premiers résultats sont encourageants, ce système ne fait prendre aucun risque aux éventuelles autres espèces qui pourraient être capturées car elles peuvent être relâchées sans dommage.

La maniabilité du piège et sa parfaite flottaison permettent de l'utiliser dans des plans d'eau profonds, il est également reproductible très facilement car la fabrication est simple et le coût du matériel est peu élevé. ■



Photo RNN Bruges

Sébastien LABATUT,
Garde-technicien de la Réserve
Naturelle de l'étang de Cousseau

Les Coléoptères coprophages

de Cousseau

Les Invertébrés coprophages (Coléoptères, Diptères et Lombrics), en recyclant les excréments, jouent un rôle fondamental tant d'un point de vue sanitaire que d'un point de vue agricole.

En leur absence, certaines espèces de Diptères hématophages, qui transmettent des maladies à l'homme et au bétail, pulluleraient et les pâturages seraient rapidement recouverts de déjections empêchant ainsi l'herbe de se développer. Ainsi, suite à l'importation massive d'herbivores domestiques en Australie, continent où il n'y avait pas de Coléoptères coprophages adaptés aux excréments des bovins et des équins, les autorités de ce pays ont dû introduire à grands frais de nombreuses espèces de Coléoptères pour lutter contre ces fléaux.

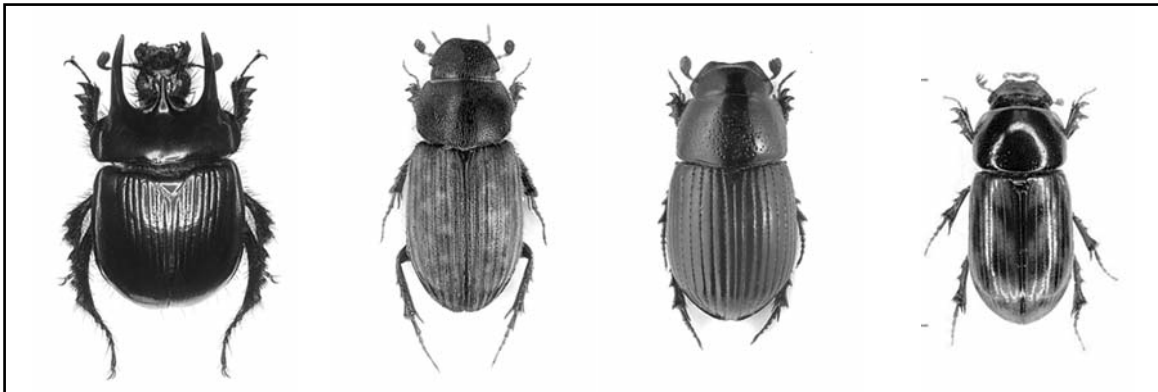
Les Invertébrés coprophages, qui sont particulièrement utiles aux activités humaines, sont actuellement très menacés en France par les traitements antiparasitaires qui sont appliqués au bétail pour lutter contre leurs parasites internes : les Plathelminthes (Grande douve), les Cestodes (Taenia) et les Nématodes (Strongyles). En effet, dans la très grande majorité des élevages, ces traitements sont réalisés avec

de l'ivermectine qui est persistante dans l'organisme du bétail pendant une longue durée et leur assure ainsi une bonne protection mais qui a le très gros inconvénient de conserver son efficacité insecticide au fur et à mesure qu'elle est évacuée dans les excréments. Les déjections du bétail traité avec l'ivermectine empoisonnent alors les différents Invertébrés coprophages.

Sur la Réserve Naturelle de l'étang de Cousseau, les traitements antiparasitaires du bétail (bovins) sont réalisés avec la moxidectine. Cet antiparasitaire est beaucoup moins rémanent que l'ivermectine et a donc un impact beaucoup moins fort sur les Invertébrés non cibles. L'inventaire des Coléoptères coprophages de Cousseau a été entrepris en 2009 et des prospections dans les bouses des vaches marines sont réalisées régulièrement depuis. Actuellement, 36 espèces ont été identifiées (25 Scarabaeidae, 7 Hydrophilidae et 4 Geotrupidae). Ce nombre d'espèces est élevé pour un

site isolé (les troupeaux d'herbivores les plus proches sont situés à plus de 10 km de Cousseau) et sur lequel il n'y a pas eu de continuum en bétail (le marais de Cousseau a été pâturé jusque dans les années 1940 et les barins jusque dans les années 1960 ; puis, les vaches marines ont été réintroduites sur ce site par le gestionnaire en 1990, soit une absence de troupeaux d'herbivores pendant 30 ans).

Parmi les Coléoptères coprophages inventoriés sur Cousseau, trois espèces sont rares en France. Il s'agit des Scarabaeidae : *Aphodius brevis*, *Aphodius cervorum* et *Heptaulacus testudinarius* pour lesquels la réserve de Cousseau joue un rôle conservatoire. Notons également que les bouses des vaches de Cousseau sont actuellement colonisées par de nombreux individus. Ainsi, le Minotaure (*Typhoeus typhoeus*), une "grosse" espèce de la famille des Geotrupidae, dont le promotum du mâle est orné d'un trident dirigé vers l'avant (cf. photo), est abondant sur Cousseau.



De gauche à droite : *Typhoeus typhoeus* (www.flickr.com/photos/coleoptera-us/4034405221/), *Heptaulacus testudinarius* (www.insecte.org/forum/viewtopic.php?f=1&t=53679), *Aphodius brevis* (www.zin.ru/animalia/coleoptera/eng/aphbrems.htm), *Aphodius cervorum* (www.insecte.org/forum/viewtopic.php?f=1&t=90289&view=previous)

Les Insectes étant consommés par de nombreux prédateurs, l'abondance des Invertébrés coprophages sur Cousseau est très bénéfique pour un grand nombre d'espèces telles que les Chiroptères, la Pie-grièche écorcheur et la Bécasse des bois. ■

Commission Réserves Naturelles
de la Fédération SEPANSO

Banc d'Arguin

Projet de modification du décret de la Réserve Naturelle

INSOLITE

UN VAOUTOUR DANS LE BASSIN

Certains y trouveront peut-être un mauvais jeu de mots mais il n'empêche que la rencontre de cette fin de journée du samedi 6 septembre 2014 fut l'une des plus surprenantes que les agents de la Réserve Naturelle du Banc d'Arguin ont eu à faire au cours de ces dernières années.

Un jeune Vautour fauve (*Gyps fulvus*), épuisé par la faim et par un voyage que lui seul connaît, venait de se poser dans le sillage d'un bateau non loin du Cap-Ferret. Une belle chaîne de solidarité allait alors se mettre en place pour sauver ce magnifique oiseau de près de 2,50 m d'envergure, plutôt coutumier des carcasses de brebis des ravins pyrénéens que des huîtres du Bassin d'Arcachon.



Photo : Dimitri DELORME

Sauvé in extremis de la noyade par des plaisanciers de bonne conscience mais quelque peu démunis devant l'animal, ce dernier fut rapatrié en bateau au port d'Arcachon où l'équipe de la Réserve le prit en charge, grâce à la gendarmerie nautique d'Arcachon qui avait assuré la mise en relation téléphonique. L'oiseau, qui ne montrait aucun signe d'agressivité, fut ensuite conduit en voiture jusqu'au Teich par les agents de la Réserve puis jusqu'au centre

LPO de sauvegarde de la faune sauvage à Audenge par une animatrice de la Réserve ornithologique du Teich. A bout de forces, l'animal a dormi pendant 24 heures puis s'est mis à manger comme un glouton, entre 4 et 5 kg de viande par jour. Finalement, il a été relâché en pleine forme à Borce, dans les Pyrénées-Atlantiques, le 10 septembre 2014.

La bibliographie mentionne des cas d'erratisme chez les jeunes individus qui partent à l'aventure parfois loin de leurs montagnes pour coloniser de nouveaux territoires. Celui-ci avait vraisemblablement oublié son GPS.

Dimitri DELORME,
Garde-animateur de la RNN du Banc d'Arguin

Centre LPO de sauvegarde
de la faune sauvage d'Audenge :

05.56.26.20.52 ou
06.28.01.39.48

Nous tenons à remercier tous nos adhérents et sympathisants qui nous ont soutenu en envoyant ou en allant porter directement leur contribution à l'enquête publique qui s'est déroulée du 4 août au 5 septembre dernier.

Extraits de la contribution de la SEPANSO Gironde à l'enquête publique

Située à l'embouchure du Bassin d'Arcachon, la Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin a été créée en 1972. Dans leur ensemble, ses habitats naturels sont d'intérêt communautaire. Elle possède notamment une responsabilité nationale et internationale pour la conservation de l'avifaune.

Rappelons que la SEPANSO est globalement favorable au projet de modification (prévue depuis le milieu des années 1990) du décret de création de la réserve.

Il est en effet nécessaire de :

- régler la question de l'ostréiculture qui s'exerce actuellement sur le site de façon illégale depuis bientôt trente ans,
- réglementer les activités balnéaires et la plaisance qui n'ont cessé de croître au fil du temps, engendrant notamment une sur-fréquentation humaine saisonnière sur le site, incompatible avec l'objectif principal de conservation du patrimoine naturel dévolu par principe à une Réserve naturelle,
- prendre des mesures réglementaires anticipatoires vis-à-vis d'activités, sportives ou de loisirs, émergentes ou susceptibles de voir le jour dans les prochaines années, et dont les perturbations sur les habitats naturels ou sur la faune ne pourraient que venir s'ajouter aux perturbations actuelles, aggravant les problématiques de gestion du site.

Cependant, certains points devraient à nos yeux être encore améliorés ou davantage précisés :

Pêche

La pêche à pied devrait être interdite, du fait du dérangement, de la compétition alimentaire avec l'avifaune qui se nourrit sur l'estran, de l'impact du piétinement, du retournement des couches superficielles des sédiments qui entraîne la dégradation ou la destruction de communautés d'espèces (invertébrés benthiques fragiles, zostères).

Ostréiculture

Au début des années 1980, quelques ostréiculteurs se sont installés illégalement. Au lieu de les en dissuader, l'Etat a choisi de régulariser leur situation en promulguant, en 1986, un nouveau décret de création de la réserve autorisant l'ostréiculture sur une superficie d'environ 5 hectares, décret non respecté : dans les années 1990, la superficie exploitée était de 80 hectares. Elle est de 65 hectares aujourd'hui.

L'espèce d'huître cultivée actuellement (*Crassostrea gigas*, originaire du Japon) est une espèce exogène invasive.

Dans toutes les régions du monde où elle a été introduite, se rencontrent les problèmes environnementaux suivants :

- consommation excessive de phytoplancton et diminution de la productivité primaire dans les zones concernées,
- perturbation du fonctionnement hydrosédimentaire et accélération de l'envasement,
- dépôt de déchets organiques et dés-oxygénation du substrat sous l'action bactérienne avec destruction de la communauté benthique,
- production de déchets divers tels que tables métalliques abandonnées, po-



Photo RNV Arguin

Certaines journées estivales voient affluer sur le Banc d'Arguin plus de 2000 bateaux...

ches d'huîtres, capteurs de naissains, coquilles, etc.,

- altération du paysage par les tables ostréicoles et les piquets (appelés localement *pignots*).

La pratique de l'ostréiculture n'est pas souhaitable dans une Réserve naturelle et la façon dont cette activité s'est imposée à Arguin n'est pas irréprochable. Il semblerait opportun que le décret reprenne au minimum les recommandations du Conseil national de protection de la nature et notamment qu'aucune entreprise ne puisse se voir attribuer plus d'une concession de 10 ares. Cette mesure permettrait une répartition harmo-

nieuse et équitable des concessions, sans discrimination liée à la taille des entreprises. Elle permettrait aussi de procéder rapidement à la relocalisation des concessions menacées d'ensablement.

Activités nautiques

Les articles prévus dans le projet de décret pour encadrer la plaisance, dont le mouillage, permettent le maintien de l'activité en évitant les dérives et les débordements souvent constatés, liés à une sur-fréquentation régulière (parfois 2000 bateaux/jour ou davantage).

Hormis la vitesse qui est limitée, ac-

Avis du commissaire enquêteur

Enquête publique sur le décret de la Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin

Le rapport du commissaire enquêteur vient de paraître (7 octobre 2014).

Après avoir fait une large place aux adversaires de la Réserve naturelle et détaillé sur 13 pages les avis défavorables au projet de décret, le rapport résume sur 2 pages les autres avis auxquels il apporte en plus ses objections.

Détail significatif, alors que les organismes et élus opposés au décret ont tous été cités, France Nature Environnement, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, Réserves Naturelles de France et les associations environnementales du Bassin d'Arcachon, favorables à la réserve, n'ont pas été jugées dignes d'intérêt par le commissaire enquêteur qui les regroupe sous le terme générique "associations de défense de l'environnement".

Le rapport se conclut par un avis certes favorable, mais assorti de telles réserves suspensives que le Banc d'Arguin n'aurait bientôt de Réserve naturelle que le nom :

- lever l'interdiction du mouillage de nuit,
- supprimer la création de zones de mouillage délimitées,
- supprimer l'obligation de surface minimale pour la ou les ZPI (zones de protection intégrale).

Etant donné que, de son côté, la Sous-préfète d'Arcachon, sans même attendre la fin de l'enquête, a commencé à élaborer des contrepropositions visant aussi à détricoter la protection du site, il n'y a pas lieu d'être optimiste quant à l'avenir du Banc d'Arguin en tant que Réserve naturelle...

Dernière minute : le journal Sud-Ouest vient de dévoiler que le commissaire enquêteur était membre du bureau d'une association de plaisanciers. On a peut-être l'explication de l'orientation de son rapport...

Témoignage

Chaque été, plusieurs guides bénévoles se relaient sur la Réserve Naturelle du Banc d'Arguin pour prêter main forte aux agents de terrain, confrontés à une affluence de touristes. Leur rôle consiste, entre autres, à renseigner et sensibiliser les estivants sur les enjeux de protection du site. L'une d'entre eux a souhaité témoigner de son expérience cet été.

J'ai passé 11 jours sur la Réserve naturelle du Banc d'Arguin. J'ai d'abord été émerveillée par le site, par ces paysages changeant au gré des vents et marées, ces couleurs éclatantes variant du petit matin à la nuit tombée. J'étais enthousiasmée de découvrir une riche biodiversité dans ce site exceptionnel.

Puis j'ai pu observer et prendre conscience progressivement de la réalité du terrain, des problèmes posés par la pression touristique et les enjeux économiques sur le site. J'ai été de plus en plus choquée par la diversité et l'ampleur des difficultés rencontrées par les gardes pour protéger cet îlot si stratégique pour la préservation des espèces. Je suis indignée de constater que la réglementation actuelle et les projets de réglementation ne prennent pas sérieusement en compte les enjeux environnementaux de ce site classé au niveau européen comme une zone de protection spéciale (Natura 2000).

Il paraît inconcevable qu'une Réserve naturelle, un des statuts les plus protecteurs du droit français, dont le principe est l'accès strictement encadré et limité de l'Homme, permette une fréquentation par les plaisanciers, d'autant plus dans une telle envergure. Certains jours, même au mois de septembre, nous avions du mal à croire que nous étions sur une Réserve naturelle. Il y avait plus de personnes sur le Banc que sur les plages de la côte, sans compter les centaines de bateaux. On pouvait se demander si ce n'était pas une "réserve à plaisanciers" pour faire référence à la "ZPP", "zone de protection des plaisanciers", dont certains revendiquaient la mise en place sur les affiches de l'enquête publique.

Durant cette enquête publique sur le projet de décret, les tensions étaient très présentes. Portant le t-shirt de la Réserve, nous étions souvent abordés pour répondre aux plaintes plus ou moins agressives. Chacun voulait défendre ses intérêts personnels en n'envisageant absolument pas que sa présence était nuisible aux espèces présentes sur le Banc. Relayée au dernier plan, la préservation du site naturel n'inquiétait les plaisanciers que sur la question des déchets puisqu'elle constitue pour eux une source de pollution visuelle. De rares personnes s'intéressaient à la question des oiseaux. Plus nombreux, certains remettaient en cause la présence des parcs à huîtres : "à eux la faute", sans se remettre en question.

La présence des parcs à huîtres est bien entendu l'un des problèmes majeurs pour la Réserve, comme le prouve le rapport joint à l'enquête publique, mais celui de la fréquentation humaine me paraît plus qu'urgent, sachant que chez de nombreuses espèces nidifiant sur le Banc, il n'est recensé aucun jeune à l'envol. Le rôle premier de la Réserve n'est donc pas rempli, pourtant cela ne semble pas alerter les pouvoirs publics. Les gardes, stagiaires et bénévoles tentent par les moyens qui leur sont conférés de préserver ce site exceptionnel et de sensibiliser le public aux enjeux de la Réserve, mais cela n'apparaît pas suffisant sans une mise en place par l'Etat d'une réglementation réellement protectrice à la hauteur des enjeux.

Marie POTEL,
Etudiante en droit de l'environnement
Guide bénévole sur la Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin
(août 2014)

tuellement l'activité de plaisance s'effectue sans contraintes réglementaires particulières sur plus de 95 % du territoire maritime de la réserve. Compte tenu de ce qui se fait ailleurs en France dans des secteurs pourtant moins fréquentés et, en plus, souvent dépourvus de statut de protection, ne pas prendre de mesures visant à limiter la fréquentation nautique sur le Banc d'Arguin (comme sur l'ensemble des sites sensibles du littoral français) serait incohérent au regard de ses classements et statuts de protection (Réserve naturelle nationale, Natura 2000, Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique, Zone d'importance pour la conservation des oiseaux).

La suppression du mouillage nocturne sur la réserve (article 19), déjà en vigueur en France sur d'autres sites et Réserves naturelles nationales, permettrait de ménager soir et matin des plages de quiétude à la faune qui se reproduit, se repose ou s'alimente en dehors des zones de protection, ce que la situation actuelle ne permet pas.

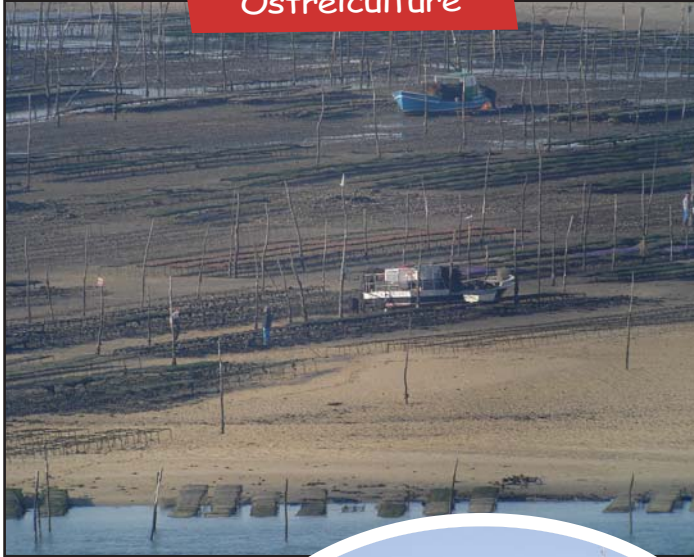
Activités sportives et de loisirs

Une Réserve naturelle n'a pas pour vocation de servir de base de développement aux activités sportives ou de loisirs émergentes ou susceptibles de se pratiquer un jour sur le littoral français. D'autres espaces sont dévolus et parfois réservés pour cela.

Concernant le "jet-ski" ou scooter de mer (activité réglementée ou interdite dans d'autres sites naturels marins sensibles en France et à l'étranger), compte tenu des nombreuses infractions constatées (excès de vitesse) et des nuisances occasionnées, notamment pour la faune marine, son interdiction serait souhaitable sur tout le périmètre de la réserve. Il s'agit là d'une des rares mesures non prévues par le projet de décret qui susciterait probablement l'adhésion du plus grand nombre, y compris probablement de la part des plaisanciers. ■

Depuis la création de la Réserve Naturelle, en 1972, les activités humaines en tous genres se sont considérablement accrues sur le Banc d'Arguin...

Ostréiculture



Envasement causé par l'ostréiculture

Parcs à huîtres régulièrement abandonnés



Sports et loisirs



Jet-ski en excès de vitesse

Rassemblement illégal de kite-surfeurs



Surfréquentation



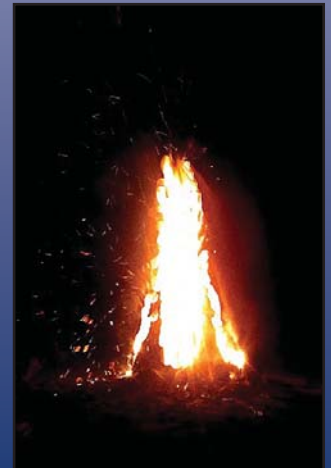
Débarquement de touristes par la batellerie locale

Mouillage de nuit

Rassemblement de plusieurs plaisanciers qui organisent leur bivouac sur le sable pour passer la soirée, voire plus



Cas régulier de découverte de traces de pattes de chien au lever du jour



Feu de bivouac dans une dune, en pleine période de nidification

... le nouveau décret de la réserve, s'il n'est pas vidé de sa substance, devrait permettre de réduire la pression humaine sur ce milieu fragile

Photos RNN Arguin

Erosion du littoral

(lire page 9)



*Les tempêtes
qui ont eu lieu
en février et
mars 2014 ont
fortement modi-
fié la physiono-
mie du littoral*

1- Le "Grand
Hôtel" à
Biscarrosse-plage



2- Littoral du
Petit Nice.

3- Littoral du
Petit Nice. Souche
de pin sur un an-
cien sol.

4- Biscarrosse-
plage. La résiden-
ce "Les Embruns"
et le "Grand
Hôtel" sont mena-
cés par l'érosion.

